

**COMPTE RENDU SUCCINCT
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 JUILLET 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le deux juillet, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

Etaient présent-e-s : Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, Madame Michèle DESCHAMPS, Monsieur Olivier GARIN, Madame Muriel CHEVRON, Madame Sylvie CAROEN, Monsieur Alain LE CUNFF, Madame Edith LOTHE, Maires-Adjoint-e-s, Madame Anne-Marie BARET, Monsieur Dominique PIGEAUD, Madame Liliane CICERON, Madame Christine TAVERNIER, Monsieur Patrick BONNEMYE, Monsieur Thierry FAVOCCIA, Madame Christine BILLARD, Monsieur Yves ARDELLIER, Madame Angélique GOUNY-OUTREBON, Monsieur Nicolas FOUQUE, Madame Sandrine LOUIS, Monsieur Olivier FERON, Monsieur Nicolas PIOT, Monsieur Philippe JOLY, Monsieur Raymond PIGNOL.

Absent-e-s excusé-e-s : Monsieur Cédric FAUCHEUX qui donne procuration à Madame Michèle DESCHAMPS, Madame Marie-Hélène CHAPDELAINÉ qui donne procuration à Monsieur Patrick BONNEMYE, Monsieur Jean-Noël DAUFFY qui donne procuration à Monsieur Raymond PIGNOL.

Absent excusé : Monsieur Olivier MALECAMP

Absente : Madame Anaïs GRAVADE.

Date de convocation : 21 juin 2019

Secrétaire de Séance : Monsieur Nicolas FOUQUE

Nombre de Conseiller-ère-s en exercice : 27

Présent-e-s et représenté-e-s : 25

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

I. AFFAIRES GENERALES

- ***Délibération n° CM41/071/2019 : Décisions du Maire prises en application de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du C.G.C.T depuis le 6 mai 2019***

- Prend acte de ces décisions :

N° décision	Date	Société	Libellé	Montant
32/2019	03/06/2019		Décision Modificative du budget n°2 / 2019	1 420 € TTC
33/2019	24/05/2019	Gaumont	Signature d'un contrat d'exploitation et diffusion du film « Au revoir là-haut »	300 € HT
34/2019	24/05/2019	Centre de Loisirs et de Cultures d'Egley	Signature d'une convention - Pentecôte Folie's 2019	200 € TTC
35/2019	24/05/2019	Collectif pour la culture en Essonne	Signature d'une convention – Collectif pour la culture en Essonne – La science de l'Art 2019 – le 3/11/2019	1 000 € TTC

36/2019	27/05/2019	Comité Départemental des Secouristes Français Croix Blanche de l'Essonne	Signature d'une convention pour un stage PSC1 – le 5/10/2019 – Espace Jeunes	450 € TTC
37/2019	28/05/2019	A.S.T.E	Signature de convention définissant les conditions de prise en charge par A.S.T.E de prestations du personnel de la Mairie d'Ollainville	6 980.65€ TTC
38/2019	03/06/2019	ALU	Mission de maîtrise d'œuvre – stand de tir – avenant n°1	+ 2 621.18 € HT
39/2019	03/06/2019	Société Avenir Bâtiments et Travaux publics	Approbation de l'avenant n°1 aux lots 1 et 2 – travaux stand de tir	+ 2500 € HT
40/2019	03/06/2019	03/06/2019	Décision de mettre en recouvrement les frais de transfert, mise en fourrière et gardiennage d'un véhicule	276 € TTC
41/2019	20/06/2019		Participations de la Commune en matière de transports scolaires – année 2019/2020	

- ***Délibération n° CM41/072/2019 : Information du droit de préemption : décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L 2122-23 du C.G.C.T depuis le 13 mai 2019***

- Prend acte de ces décisions :

Déclarations d'intention d'aliéner prises par le Maire au nom du Conseil Municipal			
N°	Désignation	Prix	DPU
914611910036	AB467,469/28 Rue des Primevères	136000€+prorata de la taxe foncière	NON
914611910037	A55,424,534/Pièces de la Garenne,La Futaie	13 958 €	NON
914611910038	AP19,113/6 Bis ,6 Route d'Arpajon	312 680 €	NON
914611910039	AA178,166/18 Allée de la Mare du Pré, 12 Rue Rabuteau	144 500 €	NON
914611910040	A550/Pièce de Trou	7 664 €	NON
914611910041	AB15,249/37 Rue Rabuteau	325 000 €	NON

Déclarations d'intention d'aliéner prises par la SAFER au nom du Conseil Municipal				
N°d'Ordre	N°	Désignation	Prix	DP
11	NO9119042801	AR111,112/DE LA CROIX DU SIEGE	148645€ HT	NON
12	NO9119043601	D926/CHEMIN RURAL	108€HT	NON
13	NO9119054101	A550 /PIECES DE TROU	7664€HT	NON
14	NO9119053501	B1392/46 E RTE DE LIMOURS	305000€HT	NON

II. INTERCOMMUNALITE

- ***Délibération n° CM41/073/2019 : Convention de mise à disposition de services pour la compétence « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire » entre Cœur d'Essonne et ses communes membres – autorisation de signature***

- **Approuve** la convention type annexée à la présente délibération,
- **Autorise** M. le Maire à signer la convention de mise à disposition de services entre Cœur d'Essonne et la commune d'Ollainville,
- **Prend acte** que la quotité de travail pour la commune d'Ollainville du personnel mis à disposition s'élève à 0.3 Equivalent Temps Plein

Adoptée à l'unanimité

- ***Délibération n° CM41/074/2019 : Convention de mise à Approbation du rapport n°1.2019 de la CLECT du 16 mai 2019 portant sur l'évaluation des transferts de charges de la voirie de Saint-Germain-lès-Arpajon***

- **Approuve** le rapport n°1.2019 de la CLECT du 16 mai 2019, joint en annexe, portant sur l'évaluation financière du transfert de la voirie de la commune de Saint-Germain-lès-Arpajon à Cœur d'Essonne Agglomération,
- **Précise** que l'évaluation des charges transférées s'élève, pour la commune de Saint-Germain-lès-Arpajon, à 288 823 euros

Adoptée à l'unanimité

- ***Délibération n° CM41/075/2019 : Adoption du rapport de CLECT n°2.2019 et révision des attributions de compensation des communes d'Arpajon, Egly, La Norville, Ollainville et Saint-Germain-lès-Arpajon***

- **Approuve** le rapport n°2.2019 de la CLECT du 16 mai 2019, joint en annexe, portant révision des attributions de compensation des communes d'Arpajon, Egly, La Norville, Ollainville et Saint-Germain-lès-Arpajon suite à la modification de l'intérêt communautaire de la compétence « construction et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire »,

- **Approuve** la révision des montants des attributions de compensation comme suit :

	Montants des <u>ajustements des AC</u> à partir du 1 ^{er} /01/2019
ARPAJON	+ 39 655,64 €
EGLY	+ 20 883,55 €
LA NORVILLE	+ 14 034,03 €
OLLAINVILLE	+ 50 442,58 €
SGLA	+ 127 086,34 €
TOTAL	+ 252 102,14 €

Adoptée à l'unanimité

III. FINANCES

- ***Délibération n° CM41/076/2019 : Innovation pour la transition énergie climat – appel à projets 2019 initié par le Conseil Départemental – construction d'une cuisine centrale***
- **Autorise** M. le Maire à déposer la candidature de la commune d'Ollainville à l'appel à projets « Fonds Innovation en faveur de la Transition Energie Climat » lancé par le Département de l'Essonne pour l'année 2019 et ce au plus tard le 22 juillet 2019,
- **Prend acte** que l'opération retenue est la construction de la cuisine centrale,
- **Autorise** M. le Maire à signer tous documents utiles

Adoptée à l'unanimité

- ***Délibération n° CM41/077/2019 : Admissions en non-valeur***
- **Décide** l'admission en non valeur de titres émis de 2009 à 2017 pour un montant total de 1 648.29 € selon l'état présenté par Madame la Trésorière Principale d'Arpajon,
- **Dit** que la dépense correspondante a été inscrite au budget de l'exercice 2019 de la commune d'Ollainville au compte 6541 – Créances admises en non valeur

Adoptée à l'unanimité

IV. ENFANCE

- ***Délibération n° CM41/0789/2019 : Education sportive dans les écoles d'Ollainville – Année scolaire 2019/2020***
- **Approuve** les propositions décrites ci-dessous.
- **Dit** que les interventions dans les écoles se décomposent de la manière suivante :
 - Ecole des Boutons d'Or : 2 h par semaine
 - Ecole Pierre de Ronsard : 2 h par semaine
 - Ecole de la Roche : 3 h par semaine
 - Ecole Jacques Prévert : 3 h par semaine
- **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le-s contrat-s avec le-les intervenant-e-s

Adoptée à l'unanimité

V. PERSONNEL

- ***Délibération n° CM41/079/2019 : Participations Espace Jeunes 2019/2020***
- **Adopte** les participations à l'espace Jeunes détaillées ci-dessous pour l'année scolaire 2019/2020.

Quotients familiaux	Taux d'effort
230<=QF1<539	20 %
540<=QF2<1039	30 %
1040<=QF3<1529	40 %
1530<=QF4<1930	50 %
Extérieurs	coût réel de la sortie

- **Rappelle** que les recettes – carte d'adhérent et participations aux sorties ou activités payantes- sont encaissées par la régie recettes et avances de l'Espace Jeunes.

- **Rappelle** que les participations aux séjours jeunes seront calculées sur la base des 10 tranches des quotients familiaux et que le coût réel du séjour sera appliqué aux extérieurs

Adoptée à l'unanimité

VI. PERSONNEL

• Délibération n° CM41/080/2019 : Contrat d'apprentissage

- **Décide** le recours au contrat d'apprentissage.

- **Décide** de conclure dès la rentrée scolaire **2019/2020**, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de poste(s)	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Technique	1	CAP Jardinier paysagiste	2 ans

- **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019 et suivant, au chapitre 012, article 6417

- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec le Centre de Formation d'Apprentis

Adoptée à l'unanimité

• Délibération n° CM41/081/2019 : Création et suppression d'emplois

- **Décide** d'adopter les modifications du tableau des emplois proposées ainsi :

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : **Attachés,**

Grade : Attaché principal

- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 2

Grade : Attaché

- ancien effectif : 3
- nouvel effectif : 1

Cadre d'emploi : **Rédacteurs,**

Grade : Rédacteur principal de 1^{ère} classe

- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Grade : Rédacteur principal de 2^{ème} classe - ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Cadre d'emploi : **Adjoints administratifs,**
Grade : Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe - ancien effectif : 7
- nouvel effectif : 8

Grade : Adjoint administratif - ancien effectif : 3.5
- nouvel effectif : 2.5

Filière : Technique

Cadre d'emploi : **Techniciens,**
Grade : Technicien principal de 2^{ème} classe - ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Grade : Technicien - ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Cadre d'emploi : **Adjoints techniques,**
Grade : Adjoint technique principal de 1^{ère} classe - ancien effectif : 3
- nouvel effectif : 4

Filière : Animation

Cadre d'emploi : **Adjoints d'animation,**
Grade : Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe - ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 4

- **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ont été inscrits au budget, chapitre 012

Adoptée à l'unanimité

VII. SPORTS

- **Délibération n° CM41/082/2019 : Règlement intérieur - Court de tennis extérieur – Place de l'Orangerie**

- **Adopte** le règlement intérieur annexé à la présente délibération

- **Autorise** M. le Maire à signer ledit règlement

Adoptée à l'unanimité

- **Délibération n° CM41/083/2019 : Signature d'une convention de mise à disposition de locaux au profit des associations sportives – Court de tennis extérieur – Place de l'Orangerie**

- **Prend acte** de la mise à disposition, à titre gratuit, du court de tennis extérieur situé Place de l'Orangerie au Tennis Club d'Ollainville,

- **Autorise** M. le Maire à signer la convention de mise à disposition du court de tennis extérieur avec l'association concernée.

Adoptée à l'unanimité

VIII. INFORMATIONS



Monsieur le Maire, Jean-Michel GIRAUDEAU

GiraudEAU

Le compte rendu détaillé de la séance sera consultable en Mairie et aux heures d'ouvertures habituelles, à compter du 1^{er} août 2019.

